



ARRÊTÉ N°198/2025

Accès piéton interdit Courtil des Senteurs Le Vendredi 19 Décembre 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise VOS NUITS ETOILEES en date du 19 novembre 2025 d'interdire l'accès au Courtil des Senteurs pour la préparation du spectacle pyrotechnique des fêtes 2025.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison des préparatifs du feu d'artifice des fêtes 2025, l'accès piéton au Courtil des Senteurs sera interdit le 19 novembre 2025.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services techniques.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers.

Fait à QUÉVERT, le 19/11/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

